







Ref: n°022015/R/EU-SAFG/21012015

Atelier sur la transparence dans le secteur forestier au Cameroun

Thème : « Bilan et perspectives de la mise en œuvre de la transparence dans le secteur forestier »

RAPPORT



© FODER, Janvier 2015

Thème/Objet :	Projet de renforcement de la gouvernance forestière en Afrique (SAFG)					
T W 11.6	Atelier sur le bilan et les perspectives de la mise en	Date de déroulement :	Du 21 au 22 Janvier 2015			
Type d'activité :	œuvre de la transparence dans le secteur forestier	Lieu :	Edéa, hôtel la SANAGA			
Organisation	FODER	Financement :	UE, UKAID via CIDT			

Le contenu du présent rapport relève de la seule responsabilité de FODER et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union Européenne ou des partenaires du projet SAFG

Table des matières

i. ii.		s abréviations
iii.	Liste des	photos3
Rési	umé exéc	utif4
1.	Context	e introductif
2.	Objectifs	de l'atelier et résultats attendus
3.	Déroule	ment de l'atelier et résultats obtenus
3	.1. Par	ticipation et approche6
3	.2. Pre	mière journée
	3.2.1.	Cérémonie d'ouverture
	3.2.2. M. Jacqu	Exposé 1 : Bilan de la mise en œuvre de la transparence dans le secteur forestier par les WAOUO, Consultant
	3.2.3.	Termes de référence des travaux en commission pour l'évaluation de la transparence
	3.2.4. présenta	Exposé 2 : Rappel des engagements du Cameroun pour la transparence et ation de l'annexe VII par M. Martin MBONGO, MINFOF
3	.3. Deu	ıxième journée
	3.3.1.	Exposé 3 : Enjeux de la transparence pour la bonne gouvernance 14
	3.3.2. M. Samu	Exposé 4 : Présentation des résultats des efforts de mise en œuvre de l'annexe VII par lel EBIA NDONGO, BUREDIP
	3.3.3. recomm	Exposé 5 : Présentation du plan d'opérationnalisation de l'annexe VII et rappel des andations de l'atelier régional sur la transparence par M. Rodrigue NGONZO, FODER . 16
	3.3.4. FOMOU,	Présentation de la synthèse des travaux en commissions restreintes par M. Ghislain SAILD
	3.3.5.	Clôture de l'atelier
Con	clusion	
ANN	IEXE 1 : Fe	euille de présence
ANN	IEXE 2 : P	lan d'action proposé23
ANN	IEXE 3 : C	ommuniqué final25

i. Liste des abréviations

APV	Accord de Partenariat Volontaire
CDC	Comité de Développement Communal
CED	Centre pour l'Environnement et le Développement
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Central
CHOC	Change Habits Oppose Corruption
CIDT	Centre for International Development and Training
CONAC	Commission National Anti-corruption
ECFP	European Community Forest Partnership
EFI	European Forest Institut
EIE	Etudes d'Impacts Environnementales
FLEGT	Forest Law Enforcement Governance and Trade
FODER	Forêts et Développement Rural
ITAC	Initiative pour la Transparence et la lutte Anticorruption
MINCOMMERCE	Ministère des Commerces
MINDCAF	Ministère des Domaines et des Affaires Foncières
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OSC	Organisations de la société civile
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
REPAR	Réseau des Parlementaires
RFA	Redevances Forestières annuelles
SAFG	Strengthening African Forest Governance
SVL	Système de Vérification de la Légalité
TI	Transparency International
ii. Liste	des tableaux
Tableau 1: Guide o	d'élaboration du plan d'action opérationnel pour l'amélioration de la transparence
dans le secteur fo	restier11
Tableau 2: Guide	des travaux pour la répartition des acteurs en fonction de leur besoins en
	s canaux à utiliser12
Tableau 3: Synthè	se des résultats sur les canaux et moyens proposés pour atteindre les différents
acteurs	
iii. Liste	des photos
2.500	-

Résumé exécutif

La signature de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV-FLEGT) entre l'Union Européenne et le gouvernement du Cameroun le 6 octobre 2010 ainsi que sa ratification, et son entrée en vigueur (Décembre 2011) a marqué un tournant décisif dans les efforts de gestion transparente et durable des forêts. L'APV-FLEGT ratifié, comporte une annexe sur l'information à rendre publique, il s'agit de l'annexe VII.

Au cours de la première phase consacrée à la mise en œuvre de cet accord, plusieurs actions sont engagées à l'effet de garantir la communication et le partage des informations au sein des parties prenantes du secteur forestier. On peut citer l'appui apporté par le projet Strengthening African Forest Governance mis en œuvre par FODER au Cameroun, l'appui du secteur privé bois (GFBC) dans la dissémination des informations, le projet ITAC de FODER, le projet CHOC du PNUD, le MINFOF, la CONAC, le projet transparence dans le secteur forestier du CED, les actions de la plateforme ECFP, le projet de EFI « rendre accessible les informations contenues dans l'annexe VII » mis en œuvre par BUREDIP etc.

Le souci d'évaluer ces initiatives et d'adopter des mesures d'amélioration de la transparence a suscité l'organisation de plusieurs rencontres multi-acteurs à l'instar de l'atelier organisé par FODER à Yaoundé du 15-16 Novembre 2012, l'atelier sous régionale de la CEEAC tenu à Douala le 15 et 16 Mai 2014 et celui qui fait l'objet du présent rapport.

Des discussions issues des rencontres multi-acteurs, il ressort qu'en dépit des contraintes liées à l'avancée significative de la transparence dans le secteur forestier, des efforts considérables sont à mettre à l'actif des institutions en charge de la mise en œuvre de l'annexe VII de l'APV au Cameroun. Toutes fois des mesures formulées sous forme de plan d'action sont élaborées à l'effet d'améliorer les stratégies et les mécanismes de mise à la disposition du public des informations. Des questions en relation avec les canaux et les outils de communication à utiliser pour atteindre un public plus large, notamment les populations de l'arrière pays n'ont pas toujours manqué d'alimenter les discussions sur l'évaluation de la transparence au Cameroun. Des recommandations au travers d'un communiqué final à l'intention des parties prenantes, sont formulées pour une meilleure avancée en matière transparence dans le secteur forestier.

1. Contexte introductif

Du 21 au 22 janvier 2015 s'est tenue à l'Hôtel la Sanaga à Edéa, un atelier organisé par l'association FODER relatif à la transparence dans le secteur forestier. L'atelier avait pour thème « Bilan et les perspectives de la mise en œuvre de la transparence dans le secteur forestier au Cameroun » et s'est réalisé dans le cadre du projet Strengthening African Forest Governance (SAFG) mis en œuvre par FODER au Cameroun et mener le CIDT de l'université de Wolverhampton en Angleterre.

Inscrit dans la continuité de l'atelier multi-acteur tenue les 15 et 16 Novembre 2012, la rencontre d'Edéa a permis d'examiner et d'apprécier l'état de la transparence dans le secteur forestier avec un accent sur le niveau de mise en œuvre de l'annexe7 de l'APV porté sur ses dix points à savoir (1) les informations légales, (2) la production, (3)l'attribution, (4) l'aménagement, (5) la transformation, (6) les exportations, (7) le système de vérification de la légalité et contrôle, (8) les audits, (9) les transactions financières, (10) le montage institutionnel.

Au cours de cet atelier se sont déroulés des exposés sur des sujets en relation avec la transparence. Aussi, des commissions composées d'experts venant du gouvernement, de la société civile, du secteur privé, de Transparency International, du REPAR se sont servis d'une grille d'évaluation pour apprécier le niveau et la stratégie de mise à disposition des informations contenues dans l'annexe VII. Un plan annuel 2015 d'opérationnalisation de l'annexe VII a émergé des travaux en commission, puis discuté et adopté en plénière pour indiquer les lignes directrices permettant une meilleure amélioration du niveau de transparence dans le secteur forestier. Le présent rapport décrit le déroulement de l'atelier, les commentaires et discussions qui s'y sont dégagés ainsi que les conclusions et recommandations qui en ont découlé.



Photo 1: Les participants en séance plénière

2. Objectifs de l'atelier et résultats attendus

L'atelier avait pour but d'évaluer de manière participative la mise en œuvre de la transparence dans le secteur forestier au Cameroun et de proposer des mesures d'amélioration. Plus spécifiquement, il était question (1) d'évaluer les efforts accomplis dans la mise en œuvre de transparence depuis l'atelier multi-acteurs de réflexion sur l'opérationnalisation de l'annexe VII tenu à Yaoundé du 15 - 16 novembre 2012, (2) d'identifier et de proposer des mesures pour l'amélioration de la transparence dans le secteur forestier, notamment à travers la mise en œuvre de l'annexe VII de l'APV.

Les résultats attendus de l'atelier s'articulaient autour de trois éléments essentiels. En effet, on attendait de cette rencontre que des efforts accomplis dans la mise en œuvre de la transparence dans le secteur forestier soient évalués et discutés ; que de nouvelles mesures d'amélioration de la transparence, notamment à travers la mise en œuvre de l'annexe VII soient identifiées et proposées ; et qu'un plan d'action soit élaboré en vue d'améliorer la transparence et la gouvernance dans le secteur forestier.

3. Déroulement de l'atelier et résultats obtenus

3.1. Participation et approche

Une vingtaine de participants représentant les parties prenantes du secteur forestier et venant des administrations impliquées dans le SVL, des organisations de la société civile, du secteur privé, du REPAR, des organisations internationales, des cabinets d'étude sur les questions de transparence forestière etc, ont pris part à cet atelier qui s'est déroulé en deux jours (Cf. Annexe 1).

La première journée a été consacrée aux travaux en commissions restreintes, lesquels travaux ont été introduits par un exposé sur le bilan de mise en œuvre de la transparence dans le secteur forestier. Une grille d'évaluation issue de cet exposé à permis d'orienter les travaux de réflexions en commission sur l'état des lieux et les stratégies de mise en œuvre de la transparence au regard de l'annexe VII de l'APV. La deuxième journée a été marquée par la poursuite des exposés et des réflexions en plénière sur les perspectives d'amélioration de la transparence.

3.2. Première journée

3.2.1. Cérémonie d'ouverture

La journée a démarré avec le cérémonial d'accueil et d'enregistrement des participants animé par une équipe de FODER mise en place à cet effet. L'entrée dans le sujet de l'atelier a donné l'occasion au modérateur du jour de souhaiter, avant tout, la bienvenue aux participants en leur adressant les vœux les meilleurs pour l'année 2015. Il a également tenu

à remercier l'association FODER pour lui avoir donné l'opportunité de faciliter cet atelier combien important pour une meilleure visibilité en matière de transparence dans le secteur forestier au Cameroun.

Après cette séance introductive, la parole a été donnée à M. Rodrigue Ngonzo, le président de FODER pour son allocution d'ouverture. C'est ainsi que dans son propos de circonstance, le président de FODER a souhaité la bienvenue à tous les participants et les a remercié de leur présence et participation massive qui démontre à n'en point douter, l'importance de la transparence pour une meilleure gouvernance forestière. En revenant su le contexte de l'atelier, Rodrigue a reprécisé que cette rencontre, organisée sous les auspices du projet SAFG, est la deuxième du genre et s'inscrit dans la continuité de l'atelier de réflexion multiacteurs du 15 et 16 novembre 2012 à Yaoundé sur l'opérationnalisation de l'annexe VII. Par la suite il a invité les participants à s'impliquer activement et à contribuer efficacement aux réflexions sur les objectifs et les résultats du présent atelier.

Après cette allocution d'ouverture, un tour de table a été organisé pour permettre aux participants de se présenter en donnant leurs noms, structure d'origine et leur intérêt pour l'atelier. Par la suite le modérateur a pris la parole pour présenter le programme de l'atelier en soulignant l'aspect technique du travail à faire, qui consiste à réaliser un état des lieux et à formuler des propositions d'amélioration de la transparence dans le secteur forestier au Cameroun. C'est à ce niveau que madame KAMDEM Angeline de FODER a été introduite pour présenter le contexte, les objectifs, la méthodologie et les résultats attendus de l'atelier. Le cérémonial d'ouverture a été ponctué par une photo d'ensemble des participants.



Photo 2: Photo de famille

3.2.2. Exposé 1 : Bilan de la mise en œuvre de la transparence dans le secteur forestier par M. Jacques WAOUO, Consultant

Cet exposé a permis aux participants de retenir plusieurs approches définitionnelles du concept transparence. Selon WRI (2009), la transparence est le processus consistant à faire connaître les mesures afin que des tiers puissent les examiner soigneusement. Pour Global Witness, il n'existe pas de définition universelle de la transparence mais il existe un consensus général sur le fait que le concept est relié au droit de savoir et à l'accès public à l'information (Rapport Annuel sur la transparence, 2009). Au regard de ces définitions on peut dire souligne Jacques Waouo dans son exposé du jour « qu'une activité ou un processus est transparent s'il permet à toute personne interne ou externe de savoir véritablement ce qui s'y fait ».

L'exposé a également passé en revue les principaux attributs de la transparence que sont: la disponibilité de l'information, l'accessibilité de l'information en temps réel pour tous et l'exhaustivité de l'information. Aussi les enjeux de la transparence ont-ils été évoqués en précisant qu'ils se présentent à deux niveaux : au niveau global (gestion responsable de nos forêts) et au niveau particulier (droit à l'information).

En soulignant que le principal acquis de la transparence au Cameroun reste l'annexe VII de l'APV sur l'information à rendre publique et/ou dispositions en matière de transparence, l'exposé est revenu su cette annexe pour préciser de manière détaillé le type d'informations à rendre publique et quelques moyens utilisés. Il a également fait référence aux 75 documents et données répertoriés dans les 10 catégories d'informations. Par ailleurs, il est ressorti de la présentation de M Waouo que, nonobstant les autres textes juridiques en matière de transparence applicables au secteur forestier et des initiatives publiques et privées pour améliorer la transparence forestière, des défis importants sont encore à relever dans ce domaine notamment, la difficulté pour le grand public d'accéder à l'information, la nécessité de mettre en place un mécanisme pour authentifier les informations à diffuser et la nécessité de veiller a leur mise a jour effective. Ces défis interpellent pour des actions urgentes en matière de structuration, de diffusion et d'archivage de l'information.

Cet exposé attentivement suivi par les participants a provoqué chez ces derniers un ensemble de préoccupations formulées sous forme de questions et de commentaires.

3.2.2.1 Questions/réponses

Question 1: Dans votre exposé, vous avez semblé présenter uniquement les efforts déjà fournis et les contraintes liées à une avancée significative de la transparence dans le secteur forestier. Qu'est-ce qui reste à faire pour qu'on puisse aller véritablement vers une plus grande transparence dans le secteur forestier ?

Réponse 1: Les grilles d'évaluation de l'annexe VII conçues devront être complétées et enrichies par les participants dans les groupes restreintes pour donner une vision et des mesures adéquates permettant d'aller vers ce qui faut faire dans un court terme (plan d'action 2015-2016) pour améliorer la transparence dans le secteur forestier.

Question 2: Quel est le niveau d'effort par rapport à ce que le MINFOF doit faire, niveau d'avancement du MINFOF dans la mise en place de l'information/accès du public à l'information?

Réponse 2 : De nos jours, un grand progrès est réalisé au niveau du MINFOF, notamment la mise à jour des informations dans le site web. Cependant des difficultés persistent en ce qui concerne l'accès à l'information pour certains acteurs et leur incapacité à utiliser les outils informatiques.

Question 3 : Quel est le bilan à retenir mécaniquement de cette présentation ? est-il positif ou négatif ?

Réponse 3: Il est difficile de dire si le bilan est positif ou négatif. On peut en revanche noter que des avancées sont effectuées dans la mise à disposition des informations. Mais les canaux actuellement et couramment utilisés (Site internet) ne favorisent pas l'accès à l'information par toutes les parties prenantes, notamment les communautés locales et autochtones et les autres populations de l'arrière pays.

Question 4 : Ne pensez vous pas qu'il y a un problème de coordination dans la mise en place de cette transparence ? ne serait-il pas important de mettre en place une plate-forme de mise en œuvre de la transparence dans le secteur forestier ?

Réponse 4 : En ce qui concerne la coordination, un atelier a été organisé par FODER où il était question de voir comment les initiatives devraient être coordonnées. C'est également le but de cet atelier, on devrait en profiter pour réfléchir sur la question.

Question 5: Est ce qu'on a les feedbacks de ceux qui sont censés recevoir ces informations, pour savoir si les différents acteurs se sont appropriés de l'annexe VII ? est ce qu'il n'est pas question d'adapter les messages en fonction de la cible ?

Réponse 5 : Il y a 2 mois un atelier avait été organisé à Mamfé et il en était ressorti que les communautés de cette zone n'avait pas accès aux informations forestières, et ne savaient même pas ce qu'on appelle APV-FLEGT.

Question 6: Est-ce que le projet a eu à mettre à disposition l'annexe VII ? Dans le kit du participant on aurait du insérer cette annexe;

Réponse 6: La grille d'évaluation contenue dans vos kits reprend les éléments de l'annexe VII. C'est sur cette grille que nous allons travailler pour évaluer le niveau et la stratégie de mise en œuvre de cette annexe. Par ailleurs, FODER ayant déjà distribué à plusieurs reprises l'annexe VII aux acteurs forestiers, n'avait plus jugé important de le faire parce que tous sont

supposés avoir déjà connaissance de cette annexe. Néanmoins, un effort supplémentaire serait fait par les organisateurs pour vous permettre d'entrer en possession de l'annexe VII. Au delà de ce jeux de questions auxquelles des réponses ont été apportées par le consultant et certains participants, des contributions et commentaires ont également permis d'enrichir les discussions sur cette partie de l'exposé, sur lequel l'atelier est reposé.

3.2.2.2 Commentaires et contributions

Commentaire 1: En dehors de l'APV, il y a des démarches qui ont été engagées en faveur de la transparence dans le secteur forestier à l'instar du projet Observateur Indépendant, et des systèmes de chaînes créées reliant plusieurs Ministères à l'effet de garantir la mise à la disposition du public des informations. On devrait chercher à comprendre comment fonctionne cette chaîne.

Commentaire 2 : Il est important d'adopter des indicateurs pour apprécier l'évolution du Cameroun en matière de transparence dans le secteur forestier.

Commentaire 3: Pour mieux évaluer la transparence, il importe de mettre en place des critères qui permettent de répondre aux questions suivantes : Quelles sont les informations à mettre à disposition des acteurs ? Quels sont les acteurs qui doivent recevoir ces informations ? Quels sont les canaux de diffusion des informations pour chacun des types d'acteurs ?

Commentaire 4 : En se référant à l'annexe VII de l'APV, il est nécessaire d'aller de manière graduelle pour évaluer l'évolution de la transparence dans le secteur forestier au Cameroun en essayent de voir ce qui est déjà fait et ce qui reste à faire.

Commentaire 5 : Il faudrait qu'on identifie les contraintes et l'incapacité de certains acteurs à utiliser les outils d'information. Les contraintes sont liées aux problèmes de connexion internet, et les difficultés technologiques d'accès au service internet.

Commentaire 6 : Même si l'annexe VII de l'APV est appliquée à la lettre, cela ne suffirait pas pour garantir la transparence totale. Cette annexe n'est qu'un outil et il est important de regarder son impact en termes de l'utilité de l'information transmise au public et pour chaque type d'acteur.

Commentaire 7 : Il est important de proposer un axe de réflexion qui tient compte des vérificateurs de la réception des informations pour s'assurer que l'information est passée.

En vue d'orienter les discussions et d'avancer dans le programme du jour, Mme. Angeline KAMDEM de FODER, a tenu à préciser que les commentaires et contributions qui sont entrain d'émerger constituent l'objet des travaux en commissions et c'est à ce niveau que le modérateur a pris la parole pour convier les participants à s'organiser en 3 groupes. Les groupes ainsi constitués se sont servis de la grille pour faire une évaluation participative des efforts accomplis en matière de transparence. Le résultat final attendu de cette évaluation devait être un plan d'action opérationnel pour l'année 2015.



Photo 3: Groupes en commissions restreintes de réflexion pour l'évaluation de la transparence

3.2.3. Termes de référence des travaux en commission pour l'évaluation de la transparence

Les termes de références des travaux en commission ont été remis aux différents groupes et se présentent sous forme de tableaux et de questionnement. Les tableaux et questions ci-après donnent les lignes directrices pour l'évaluation et l'élaboration du plan 2015 d'opérationnalisation de l'annexe VII de l'APV-FLEGT.

Tableau 1: Guide d'élaboration du plan d'action opérationnel pour l'amélioration de la transparence dans le secteur forestier

Actions	Responsable de la réalisation	Acteurs impliqués	Période (mois
proposées			et année)

Questions

1) Quels autres canaux doivent être utilisés pour atteindre les différents acteurs? Par qui et comment?

Tableau 2: Guide des travaux pour la répartition des acteurs en fonction de leur besoins en information et des canaux à utiliser

Parties prenantes	Besoin en informations	Canal de diffusion ou mécanisme de partage	Responsable de la diffusion

- 2) Comment développer les critères d'évaluation de la transparence et avec qui?
- 3) Quel type de coordination pour une meilleure transparence:
- Qui participe à la coordination ?
- Quelle forme peut prendre cette coordination?
- Comment faire fonctionner une telle coordination?
- Quand cela doit-il commencer?

Les résultats des travaux en commission ont été restitués en plénière, amandés et adoptés. De ces travaux est ressorti une recommandation forte, celle de renforcer les capacités de tout le personnel technique des ministères impliqués dans le système de vérification de la légalité. L'idée de cette recommandation tient de ce que, limiter les sessions de renforcement des capacités seulement à certains responsables qui facilement pourraient être mutés à d'autres postes de responsabilités, ne permet pas de garantir la pérennité des acquis des formations délivrées sous les APV-FLEGT.

3.2.4. Exposé 2 : Rappel des engagements du Cameroun pour la transparence et présentation de l'annexe VII par M. Martin MBONGO, MINFOF

En présentant les divers engagements pris par le Cameroun pour la transparence, le point Focal AVP du MINFOF est revenu sur les articles 20, 21 et 22 de l'APV- FLEGT. De son exposé, il ressort que c'est le Cameroun s'est engagé dans le cadre de cet accord, à rendre publique les informations jugées non confidentielles au travers de l'annexe VII de l'APV. En passant en revue les informations contenues dans l'annexe VII ainsi que les moyens et canaux pour les rendre publique, le point focal APV a, dans son propos évoqué un certain nombre de défis pour améliorer la transparence dans le secteur forestier camerounais en soulignant qu'il serait utile de :

- s'assurer que les administrations mettent à disposition les informations connexes à l'activité forestière qu'elles génèrent ;
- s'assurer que les informations à diffuser dans le site sont authentifiées ;
- s'assurer que les liens de renvoie pour certaines informations sont bien fonctionnels ;
- veiller à la mise à jour effective des informations contenues dans le site
- s'assurer que les 10 types d'informations prévus dans l'Annexe VII sont publiés.
- accélérer le processus pour que le manuel des procédures pour la collecte, le traitement et diffusion des informations soit publié.

Cet exposé a suscité plusieurs préoccupations venues sous forme de questionnements.

3.2.4.1 Questions/réponses

Question 1: Pourquoi parlerait-on de secret de commerce dans les APV, alors que le Cameroun est membre de l'OMC, et en matière de commerce, il n'y aucun secret puisque la transparence est un pilier de l'OMC?

Réponse 1: Le ministère de commerce était partie prenante aux négociations et à la signature l'APV. Il ne nous appartient pas ici de répondre à cette question.

Question 2 : Pourquoi sur le site web du MINFOF, il n'ya pas d'information concernant les autres ministères impliquées dans le SVL ?

Réponse 2 : Le site en en plein développement, des mécanismes doivent être trouvés pour permettre l'inter connectivité entre toutes les administrations ayant la responsabilité de générer des informations.

Question 3 : Où se trouve l'administrateur du site web du MINFOF

Réponse 3 : à la direction des forêts

Des commentaires et contributions ci-après formulés ont également permis d'enrichir les discussions.

3.2.4.2 Contributions et commentaires

Commentaire 1: Il importe pour le Ministre des forêts d'organiser une à deux fois par an un point de presse pour présenter la situation des forêts par rapport aux différentes thématiques.

Commentaire 2 : Il serait mieux de collecter les informations dans le site web du MINFOF pour nourrir votre propre site car s'il arrive que ce site soit fermé, il serait difficile d'avoir accès à l'information.

3.3. Deuxième journée

Cette journée a démarré par un bref rappel des travaux effectués le précédent jour. Il s'en est suivi le premier exposé du jour animé respectivement par M. Lucain NYASSI de Transparency International-Cameroun et M. Rodrigue NGONZO de FODER sur le même thème. Il s'agissait pour Transparency de faire une présentation des enjeux de la transparence pour une bonne gouvernance de manière plus globale. Pour FODER, il était question de ramener cette présentation à la foresterie pour parler des enjeux de la transparence pour une meilleure gouvernance forestière.

3.3.1. Exposé 3 : Enjeux de la transparence pour la bonne gouvernance

Dans son exposé, M. Lucas NYASSI de TI a présenté le concept de la bonne gouvernance et a amené les participants à retenir qu'il existe plusieurs approches définitionnelles de ce concept. On peut le définir comme étant un mode de gouvernance qui permet de concilier, à court, à moyen et à long terme, les enjeux économiques, sociaux et environnementaux en lien avec les attentes des différentes parties prenantes.

Selon l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique), la bonne gouvernance est un système qui aide à renforcer la démocratie et les Droits de l'Homme, à promouvoir la prospérité et la cohésion sociale, à réduire la pauvreté, à soutenir la protection de l'environnement et l'utilisation des ressources naturelles et à renforcer la confiance publique dans l'action et l'administration de l'État. Au cours de sa présentation, le représentant de TI n'a pas manqué de revenir sur les indicateurs d'une bonne gouvernance à savoir la redevabilité, l'éthique, la reconnaissance des intérêts des parties prenantes, le respect du principe de la légalité, le respect des droits de l'homme, la prise en compte des normes internationales et surtout la transparence qui un grand pilier de cette bonne gouvernance.

Dans le même ordre d'idée M. Rodrigue NGONZO a, dans son exposé sur le même thème, mis en lumière une définition de la transparence sur le plan étymologique, selon le dictionnaire et en ramenant au contexte forestier pour souligner l'annexe VII à travers lequel le Cameroun et l'UE se sont engagés à rendre publique l'information dans le cadre de l'APV-FLEGT.

Dans un graphique illustrant une sorte d'histoire juridique liée à la pratique forestière en Afrique, le président de FODER est revenu sur les étapes ayant marquées un certain type de leadership en matière de gestion forestière transparente. Mais la question sur qui est actuellement le leader persiste, étant donné qu'aucun pays n'a encore délivré les autorisations FLEGT. Dans son propos, il a soulevé un certain nombre d'éléments concernant les barrières à la transparence au Cameroun.

Suite à ces présentations, plusieurs questions ont été soulevées par les participants.

3.3.1.2 Questions/ Réponses

Question 1: Quels sont réellement les enjeux de la transparence sur la gouvernance forestière ? Quel est l'impact de la transparence sur les motifs de l'opacité ?

Réponse 1: La transparence dans le secteur forestier fait suite à un certain constat dans les années 90, notamment l'accès difficile à l'information (textes sur les lois forestières, sur la taxonomie des espèces forestières et bien d'autres). C'est de là que les questions de gouvernance ont commencé à se poser. Aujourd'hui encore l'accès à ces informations demeure un réel problème. Pour nous, la manière de voir les enjeux c'est de se demander ce qu'un secteur plus transparent apporterait à l'administration camerounaise ? Cela apporterait plus de crédibilité à l'Etat et bien d'autres choses très positives. La transparence devrait s'étendre à tous les niveaux.

Question 2 : Quel est le référentiel utilisé pour caractériser le leadership par pays dans le secteur forestier ?

Réponse 2 : Différents éléments paraissant pertinents ont permis de montrer l'évolution du leadership par pays dans le secteur forestier. Toutefois, cela reste discutable. Le leadership est essentiellement une affaire de comportement, de mentalité et d'attitude.

Plusieurs commentaires et contributions ont également animé cette partie des exposés.

3.3.1.2. Contributions et commentaires

Commentaire 1 : Le corpus législatif sur la corruption au Cameroun est largement suffisant, le problème de transparence et de bonne gouvernance se poserait plutôt au niveau de l'application de ces textes.

Commentaire 2 : Le problème de la transparence au Cameroun pourrait se résoudre par un changement de mentalité des camerounais ; il serait intéressant que les OSC renforcent les capacités de toutes les parties prenantes afin d'améliorer la prise de conscience des citoyens.

Commentaire 3 : Il importe de réfléchir sur un système de rapportage des informations afin d'améliorer la transparence dans le secteur forestier.

Commentaire 4: En fonction de l'opérateur et du bailleur de fonds, la définition de la transparence n'est pas toujours la même. Cette situation pourrait engendrer des problèmes d'incompréhension de la mise en œuvre de la transparence par les différents acteurs.

3.3.2. Exposé 4 : Présentation des résultats des efforts de mise en œuvre de l'annexe VII par M. Samuel EBIA NDONGO, BUREDIP

Par la présentation de M EBIA sur le projet d'EFI mis en œuvre par BUREDIP intitulé « rendre accessible les informations contenues dans l'annexe VII», les participants ont été informés des efforts accomplis dans la mise en œuvre de l'annexe VII au Cameroun. Il a souligné que le projet s'est focalisé sur sept catégories d'information et non sur les dix contenues dans

l'annexe VII. Il en ressort qu'un manuel de procédure a été élaboré en collaboration avec le MINFOF mais n'a pas été validé et publié jusqu'à ce jour. Ce qui a soulevé un certains nombre de questionnements.

3.3.2.1 Questions/réponses

Question 1 : Ne serait-il pas possible d'aller au-delà pour faire valider et publier le manuel de procédures qui a été élaboré dans le cadre de votre travail ?

Réponse 2 : Ce travail a fait suite à l'absence d'informations au niveau du ministère des forêts. Le ministère devrait effectivement pérenniser les acquis et publier le manuel des procédures qui a été élaboré

Question 2 : Quelle appréciation avez-vous du projet du manuel de procédures et quelle suite à donner ?

Réponse 2 : En ce qui concerne le manuel de procédures il faudrait que les OSC trouvent des moyens de le faire valider et publier.

Plusieurs commentaires et contributions ont permis d'alimenter les discussions sur cet exposé.

3.3.2.2 Contributions et commentaires

Commentaire 1 : Il serait souhaitable d'élaborer un guide d'orientation qui faciliterait l'accès à l'information.

Commentaire 2 : Le montant alloué à ce projet d'EFI a été très modique, ce projet devrait avoir une extension.

Commentaire 3: Le manuel de procédure validé et publié peut être considéré comme un outil de prise de décision, raison pour laquelle le MINFOF devrait se l'approprier. Il importe de réfléchir sur comment faire pour pérenniser ces acquis.

3.3.3. Exposé 5 : Présentation du plan d'opérationnalisation de l'annexe VII et rappel des recommandations de l'atelier régional sur la transparence par M. Rodrigue NGONZO, FODER

Cet exposé a porté sur les éléments suivants :

- Les objectifs de l'atelier de 2012 sur l'opérationnalisation de l'annexe VII;
- Les résultats (Constats et orientations)
- Les recommandations de l'atelier sur l'opérationnalisation de l'annexe VII
- Les recommandations de l'atelier 2014 sous régional (CEEAC)

La présentation a permis aux participants de retenir que l'atelier sur l'opérationnalisation de l'annexe VII avait pour but d'informer les parties prenantes à l'APV sur l'importance et les enjeux de la mise en œuvre de l'annexe VII; de faire l'état des lieux des informations à

rendre publique et d'élaborer un projet de stratégie de mise à disposition du public des informations contenues dans l'Annexe VII. L'exposé est également revenu sur les constats généraux et les recommandations qui avaient émergé de cet atelier.

L'on a retenu que :

- La plupart des informations légales, les informations de l'aménagement, les exportations ainsi qu'une bonne partie des informations sur l'attribution et les transactions financières sont déjà disponibles ;
- Les informations disponibles sont éparpillées au sein de différentes structures, voir différents ministères ;
- La majorité des informations sur la production et la transformation n'existe pas sous une forme actuellement exploitable ou n'est pas prête à l'usage public ;
- La plupart des informations sur le montage institutionnel relatif à l'APV-FLEGT, les audits et le système de vérification de la légalité ne sont pas encore produites/disponibles ;
- L'accès aux informations disponibles reste pratiquement difficile pour la plupart des acteurs du secteur forestier ;
- Les canaux de diffusion de l'information ne sont pas systématiquement utilisés et leur grande variété est faiblement exploitée ;
- Le bilinguisme du Cameroun n'est pas systématiquement pris en compte dans la production et la diffusion de l'information.

Les recommandations faites suite à ces constats étaient les suivantes :

- Il faudrait mettre en place un groupe de travail thématique sur la transparence ;
- Il faudrait solliciter l'appui des partenaires techniques au développement pour le financement des actions contribuant à la mise en œuvre de l'Annexe VII
- Il faudrait porter au CCM les préoccupations concernant « les informations agrégées » et « informations sur les importations de bois »
- Il faudrait effectuer une évaluation des actions prioritaires retenues au cours de cet atelier à la fin du mois de Janvier
- Le MINFOF devrait tout mettre en œuvre pour que les actions visant à rendre accessibles les informations disponibles soit finalisé dans un délai de six mois à compter de cet atelier
- Le MINFOF et ses partenaires devraient mettre à la disposition des structures concernées le financement nécessaire à la réalisation du plan d'action prioritaire lié à l'Annexe VII

Cet exposé a suscité beaucoup de discussions et de commentaires.

3.3.3.1 Commentaires et contributions

Commentaire 1: Le fait de donner le leadership des projets au ministère dépend étroitement des responsables des ministères et des règles de collaboration. Donc il faudrait

que les conditions soient favorables afin que les OSC et l'administration soient complémentaires.

Commentaire 2: Un plan de communication a été élaboré dans le cadre de l'APV FLEGT au niveau du ministère et bien d'autres choses sont également faites par les OSC, mais ce n'est pas facile pour le MINFOF de capitaliser tout cela. Il serait capital d'impliquer la cellule de communication du MINFOF dans toutes ces actions qui sont menées.

Commentaire 3 : Le constat global dans la gestion de la transparence est qu'il y a un grand problème au niveau du système d'archivage. Il serait important d'avoir un système d'archivage systématisé en versions électronique et hard.

Commentaire 4: Il faudrait que les administrations puissent asseoir un bon plan de déploiement du personnel.

Commentaire 5 : Il faudrait que le MINFOF mette en place des cellules pour suivre la mise en œuvre des recommandations dans le cadre de l'amélioration de la transparence au Cameroun ; les OSC devraient contribuer à ce que ces recommandations soient mises en œuvre.

Commentaire 6: Pour qu'il y ait une bonne coordination du processus, il faudrait mettre en place une bonne structuration de la cellule FLEGT.

Commentaire 7: La mise en œuvre de l'APV incombe au ministère, les autres acteurs interviennent juste en appui. Il faudrait alors que les OSC donnent le leadership de leurs projets au ministère afin que ce dernier puisse mettre en œuvre les recommandations qui en découlent.

3.3.4. Présentation de la synthèse des travaux en commissions restreintes par M. Ghislain FOMOU, SAILD

Avant de passer à la présentation proprement dite M. Ghislain FOMOU a tenu à rappeler qu'étant donné que les différents groupes ont travaillé sur les mêmes thèmes, il a été question de faire une synthèse du travail effectué pour une meilleure compréhension. Le tableau ci-après montre les résultats d'une partie des questions qui devait être répondues dans les travaux de groupe.

Tableau 3: Synthèse des résultats sur les canaux et moyens proposés pour atteindre les différents acteurs

Parties	Besoin en informations	Canal de diffusion ou	Responsable
prenantes		mécanisme de partage	de la diffusion
MINFOF	Informations sur l'application de la législation du travail (certificat de conformité	- Site internet du MINFOF et de l'APV	

	sociale), information sur la législation environnementale (EIE et certificat de conformité environnementale), information sur le payement des taxes, informations venant du secteur prive, informations sur les contentieux	-Media (programmes spécialisées, radios communautaires) -Lettre verte du MINFOF et MINFOF News Letter - Affichages	
Union Européenne	Tout	- Ateliers, seminaires	
OSC	Plans de gestion environnementale, plan d'aménagement, liste des sociétés de transformation agrées et leurs localisation, donnée sur le bois en transit, liste des certificats autorisations FLEGT émis et demandes rejetées		
Communauté locales	les titres valides avec localisations des plans d'aménagement, les CDC, informations sur la RFA, liste des sociétés agrées		
secteur prive	les nouvelles règlementations		
collectivités territoriales décentralisées	Titres attribues dans leurs circonscription, information sur les limites des circonscriptions administrative, textes et engagements pris par l'Etat.		

Quelles stratégies de développement des critères d'évaluation de la transparence et avec qui?

- Faire une cartographie des acteurs ;
- Catégoriser les informations par cibles ;

- Développer les critères d'évaluation en fonction des catégories d'information et la définition claire des terminologies.

Quel type de coordination pour une meilleure transparence?

- Qui participe à la coordination ?
 Toutes les administrations impliquées à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT, les OSC, le secteur privé et les médias.
- Quelle forme peut prendre cette coordination ?
 Cette coordination peut être intégrée au Comité National de Suivi avec un point responsable le point focal FLEGT
- Comment faire fonctionner une telle coordination ?
 Désigner les points focaux FLEGT par ministère concerné et se rassurer de la disponibilité de celui-ci à collecter et à mettre à disposition du MINFOF les informations.

Suite aux remarques, des amendements ont été apportés à cette synthèse pour aboutir à une proposition de plan d'action pour l'amélioration de la transparence dans le secteur forestier (Cf. Annexe 2).

3.3.5. Clôture de l'atelier

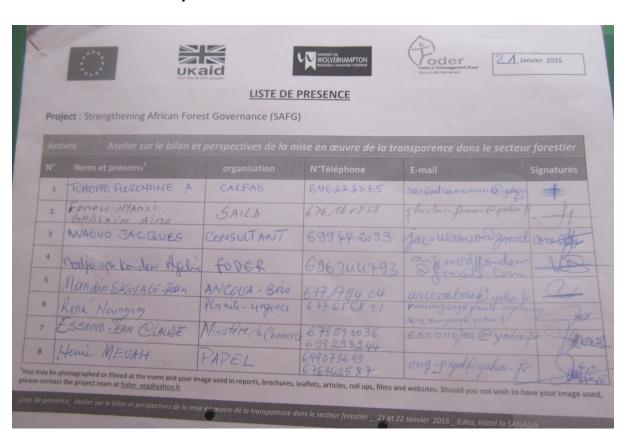
Après la lecture du communiqué final par M. MFOUMOU du SAILD et son adoption par l'ensemble des participants à l'atelier, M. Rodrigue NGONZO en sa qualité de Chargé de programme a dans son mot de clôture, remercié les participants pour avoir répondu promptement à l'invitation. Il a par ailleurs souligné son admiration non seulement pour la qualité de la participation constructive et l'animation des débats, mais aussi pour la pertinence des commentaires ayant permit d'atteindre les résultats de l'atelier et de proposer des mesures pour avancer vers une plus grande transparence gage d'une meilleure gouvernance forestière au Cameroun.

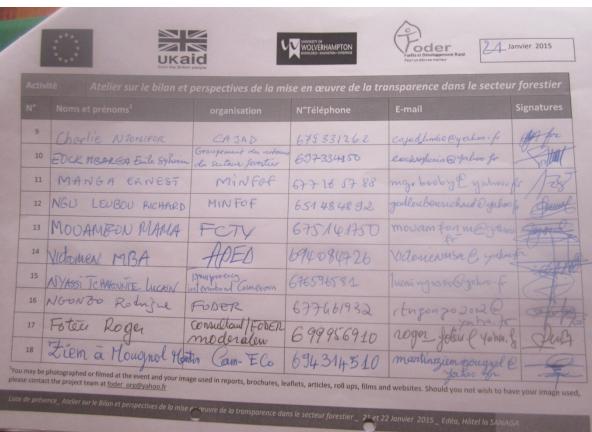
Conclusion

Dans l'ensemble l'atelier sur la transparence dans le secteur forestier au Cameroun organisé par FODER s'est achevé sur une note de satisfaction. Les différents objectifs de l'atelier ont été atteints et les attentes des participants comblées. Les efforts accomplis dans la mise en œuvre de la transparence dans le secteur forestier one été évalués de manière participative. De nouvelles mesures d'amélioration de la transparence à travers la mise en œuvre de l'annexe VII ont été identifiées et proposées.

Enfin, un plan d'action 2015 pour la mise en œuvre de la transparence dans le secteur forestier au Cameroun a été élaboré assorti d'un communiqué final (Cf. Annexe 3) présentant des recommandations aux parties prenantes pour une amélioration de l'état et des stratégies de la mise à disposition du public des informations forestières.

ANNEXE 1 : Feuille de présence





		perspectives de la mi	ise en œuvre de la tra	nsparence dans le secteu	ır forestier
			N°Téléphone		
19	MBONGO Martin	MINFOF/DF	676657495	mongo martine galong	+ Junto
20	NKO'OMINTJANG Salomon	MINTOF DF.	677717422	Mmintgan @ Jahor. for	Cir
21	ANNE MARIE	PODER -	698 88 2041	temannemolie Oychoo	A
22	Automette PA'AH	BEBB /REFACOF		och b Comeroun Og	alapet &
	ESSAMA ESSAMA Hathur		675251496	mothessomopyshe	
24	ERIA NSONGO Samuel	POUREMP	699624189	ebiq_ndmgo@yahoof	
25	DABIA therese	MINDEAF	6.99.61.90.35	Awad li Dyaher Con	
26	GELAS Clipaseth	CRADIF	677676079	cradifion Jahro.	
27			- 1/0/ /	The state of the s	Morting
28					

ANNEXE 2 : Plan d'action proposé

MINFOF: Ministère des Forêts et de ka Faune; MINFI: Ministère des Finances; OSC: Organisations de la société civile; CNS: Comité National de Suivi (sous l'APV FLEGT); SP: Secteur privé; T1, 2, 3, 4: Trimestre 1, 2, 3, 4.

Mesures/orientations		_	Acteurs à		20	15		2016
stratégiques	Actions proposées	Responsables	impliquer	T1	T2	Т3	T4	T1
	Poursuivre la collecte et le traitement des informations forestières	MINFOF		Х	Х	Х	Х	Х
Collecte et traitement	Cartographier les types d'information à rendre public selon les besoins des acteurs	osc	MINFOF, SP, Communautés	Х				
des informations	Poursuivre et étendre (dans toutes les régions) l'archivage systématique des toutes les informations forestières	MINFOF		Х	Х	Х	X	
Publication et diffusion	Publier les informations actuellement disponibles sur la production, la transformation, l'exportation, le transit et les résultats de l'audit indépendant (rapport couvrant les 05 dernières années)	MINFOF	MINFI				Х	
des informations	Consolider et mettre en œuvre le plan de communication de l'APV-FLEGT en capitalisant les initiatives des autres acteurs sur l'information et la sensibilisation	MINFOF		х	х	х	Х	Х
Clarification des procédures et des responsabilités	Finaliser, valider et rendre exécutoire le manuel des procédures de mise en ligne des informations forestière, et mettre en place un manuel de procédures de collecte, traitement et publication des informations forestières au niveau des délégations régionales, départementales et des postes forestiers	MINFOF		х				
	Engager les services déconcentrés du Ministère des Forêts et de la Faune dans la quête de transparence en	MINFOF		Х				

Mesures/orientations		_	Acteurs à		20	15		2016
stratégiques	Actions proposées	Responsables	impliquer	T1	T2	T3	T4	T1
	les responsabilisant dans la publication de certaines							
	informations disponibles à leur niveau							
	Elaborer et publier un guide d'accès aux informations,	MINFOF						
	indiquant pour chaque type d'information les procédures		OSC		Х	Х		
	à suivre, les services responsables de mise à disposition des informations, les délais de procédure à respecter							
	Elaborer et valider le code d'éthique de la profession	Professions	T	,	.,	V	.,	
	forestière avec les professionnels agissant dans tous les secteurs.	forestière	Tous les acteurs	X	Χ	Χ	Х	
	Mettre en place sous le Comité National de Suivi de		CNS, OSC, Secteur privé					
	l'APV-FLEGT une plateforme multi-acteurs sur la	MINFOF		Х	Х			
	transparence. cette plate forme sera chargée du suivi et			^	^			
	de la coordination de la mise en œuvre de l'Annexe VII.							
	Développer et proposer des critères/indicateurs		MINFOF,					
	d'évaluation de la transparence à différents niveaux	osc	Secteur privé,			х	x	
Suivi-évaluation	(local et national) incluant un glossaire des termes		Communautés			,		
	utilisés							
	Proposer un mécanisme indépendant et participatif de							
	suivi des efforts de collecte, traitement, et publication	OSC	Communautés				Х	
	des informations forestières							
	Préparer et organiser le prochain atelier de bilan et	osc	Tous les acteurs				х	X
	perspectives sur la transparence dans le secteur forestier		1 2 30 .00 0000010					

Fait à Edéa, le 22 janvier 2015

Les Participants

ANNEXE 3 : Communiqué final

Du 21 au 22 Janvier 2015, s'est tenue dans la salle de conférence Jean François Cartier de l'Hostellerie de la Sanaga à Edéa, un atelier sur le bilan et les perspectives de la mise en œuvre de la transparence dans le secteur forestier au Cameroun. Organisé par l'Association Forêts et Développement Rural (FODER) dans le cadre du *Projet Strenghtening African Forest Governance*, cet atelier avait pour objectif d'évaluer de manière participative la mise en œuvre de la transparence dans le secteur forestier au Cameroun et de proposer des mesures concrètes et réalistes d'amélioration.

Ont participé à cet atelier : Les représentants des Ministères sectoriels (MINFOF, MINCOMMERCE, MINDCAF etc), les représentants des organisations de la société civile, du secteur privé, des parlementaires et Transparency International.

La méthodologie utilisée durant les deux jours de travaux de cet atelier comportait :

- Cinq (5) exposés sur des sujets relatifs à la transparence dans le secteur forestier au niveau national et sous régional;
- Trois (3) commissions d'évaluation participative des efforts (bilan) visant à rendre plus accessibles les informations forestières, et de propositions des d'actions à mener (perspectives) pour améliorer la transparence dans le secteur forestier;
- Ainsi que des échanges et discussions en plénière.

Les constats effectués par les participants à la suite de l'évaluation participative de la mise en œuvre de l'Annexe VII sont les suivants :

- 1. Des efforts remarquables ont été accomplis en matière de collecte, de traitement et publication des informations relatives à l'Annexe VII de l'Accord de Partenariat Volontaire FLEGT (Annexe VII), notamment à travers la numérisation et la mise en ligne d'un important lot de documents sur la gestion des forêts.
- 2. De nombreuses autres informations listées dans l'Annexe VII, notamment les informations sur la production, la transformation, l'exportation, le transit et les résultats de l'audit indépendant ne sont toujours accessibles au public, bien que des données y relatives soient disponibles.
- 3. L'absence d'un code éthique régissant l'exercice de la profession forestière, susceptible de cultiver et de développer les valeurs d'intégrité aux seins des professionnels forestiers.
- 4. La faible utilisation des différents canaux de communication disponibles pour la diffusion des informations forestières.
- 5. La faible clarification des responsabilités, entretenant le faible engagement des agents dans la production ou la collecte, le traitement et la publication des informations forestières.

6. La coordination encore insatisfaisante des actions des différents acteurs dans la promotion de la transparence dans le secteur forestier et l'inexistence d'un organe formel de suivi de la mise en œuvre de l'Annexe VII.

Fort de ces constats, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

A l'attention du Ministère en charge des forêts et de la faune :

- 1. Poursuivre la collecte, le traitement et la publication des informations forestières conformément à l'Annexe VII de l'APV-FLEGT.
- 2. Rendre publique à travers un rapport statistique annuel, les informations actuellement disponibles sur la production, la transformation, l'exportation, le transit et les résultats de l'audit indépendant. Publier en 2015 un premier rapport couvrant les 05 dernières années.
- 3. Instruire la mise en place d'une plateforme multi-acteurs sur la transparence sous le Comité National de Suivi de l'APV-FLEGT, chargé du suivi et de la coordination de la mise en œuvre de l'Annexe VII.
- 4. Elaborer un code éthique du forestier avec l'implication des professionnels issus des différents secteurs d'activités.
- 5. Finaliser, valider et rendre exécutoire le manuel des procédures de mise en ligne des informations forestières, et mettre en place un manuel de procédures de collecte, traitement et publication des informations forestières au niveau des délégations régionales, départementales et des postes forestiers
- 6. Elaborer et publier un guide d'accès aux informations, indiquant pour chaque type d'information les procédures à suivre, les services responsables de mise à disposition des informations, les délais de procédure à respecter
- 7. Veiller à la mise en œuvre du plan de communication de l'APV-FLEGT en capitalisant les initiatives des autres acteurs sur l'information et la sensibilisation.
- 8. Apprécier et valider le plan d'action proposé par les participants.

A l'attention de la société civile :

- 1. Développer et proposer des critères/indicateurs d'évaluation de la transparence à différents niveaux (local et national), à adopter au cours d'un atelier multi-acteurs.
- 2. Mettre en place une cellule de veille pour suivre régulièrement les efforts de collecte, traitement, et publication des informations forestières.

Fait à Edéa, le 22 janvier 2015

Les Participants